

ACTION URGENTE

BÉLARUS. ZMITSER DACHKEVITCH LIBÉRÉ À L'ISSUE DE SA PEINE

Zmitser Dachkevitch, prisonnier d'opinion bélarussien, a été libéré de prison après avoir purgé l'intégralité de sa peine. Il a déclaré se sentir bien et s'est dit prêt à poursuivre ses activités politiques ; il a remercié toutes les personnes qui l'ont soutenu.

Zmitser Dachkevitch, éminent militant et dirigeant du Front jeune, organisation démocratique de jeunesse, a été libéré le 28 août en début de matinée après avoir purgé l'intégralité de sa peine. Il sera sous contrôle judiciaire pendant six mois, au cours desquels il ne pourra pas quitter son domicile entre 8 heures et 18 heures et devra demander une autorisation à la police lorsqu'il souhaitera sortir de sa ville ou se rendre à l'étranger. À sa libération, il a pu retrouver sa femme, Anastasia, qu'il avait épousée à la colonie pénitentiaire de Hrodna le 26 décembre 2012.

Le 24 mars 2011, Zmitser Dachkevitch a été condamné à deux ans de détention dans un camp de travail en vertu de l'article 339 (« hooliganisme ») pour une agression qu'il aurait commise le 18 décembre 2010, veille de l'élection présidentielle au Bélarus. Il devait être libéré en décembre 2012 mais il a été condamné à une année d'emprisonnement supplémentaire en août 2012. Il était accusé de ne pas avoir respecté le règlement pénitentiaire aux termes de l'article 411 du Code pénal (« désobéissance délibérée à l'administration correctionnelle »). Amnesty International estime que cet homme est un prisonnier d'opinion et que les charges retenues contre lui ont été forgées de toutes pièces pour l'empêcher de participer à une manifestation contre des fraudes électorales présumées.

Zmitser Dachkevitch a été arrêté en même temps qu'un autre militant du Front jeune, Édouard Lobov, qui a été condamné à quatre ans d'emprisonnement le 24 mars 2011. Nikolaï Statkevitch a été condamné à six ans d'incarcération le 26 mai 2011 et Pavel Sevyarynets, à trois ans le 16 mai 2011. Toutes ces condamnations sont liées aux manifestations de décembre 2010. Amnesty International considère ces personnes comme des prisonniers d'opinion et demande leur libération immédiate et inconditionnelle.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Nom : Zmitser Dachkevitch
Homme

Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 217/12. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR49/017/2012/fr>.

Informations complémentaires sur l'AU 217/12 Index : EUR 49/017/2013, 28 août 2013

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

